

Arrêté déterminant les départements et l'attribution des unités administratives pour la fin de la législature 2021-2025

du 18 décembre 2024

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,

vu les articles 29 et 30 de la loi d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale du 26 octobre 1978¹⁾,

vu le décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale du 27 avril 2016²⁾,

arrête :

Article premier Les cinq départements et les unités administratives qui leur sont attribuées sont les suivants :

1. Département de l'économie et de la santé

Titulaire : M. Stéphane Theurillat

Suppléante : Mme Nathalie Barthoulot

Abréviation : DES

Unités administratives relevant du département :

- a) Service de l'économie et de l'emploi;
- b) Service de la santé publique;
- c) Service de l'économie rurale;
- d) Service de la consommation et des affaires vétérinaires.

2. Département de l'environnement

Titulaire : M. David Eray

Suppléant : M. Stéphane Theurillat

Abréviation : DEN

Unités administratives relevant du département :

- a) Service du développement territorial;
- b) Service des infrastructures;
- c) Office de l'environnement;
- d) Service de l'informatique.

3. Département des finances

Titulaire : Mme Rosalie Beuret Siess

Suppléant : M. Martial Courtet

Abréviation : DFI

Unités administratives relevant du département :

- a) Trésorerie générale;
- b) Service des contributions;
- c) Service des ressources humaines;
- d) Offices des poursuites et faillites;
- e) Office des véhicules;
- f) Service du registre foncier et du registre du commerce;
- g) Délégué aux affaires communales.

Le Département des finances est également chargé des relations avec le Contrôle des finances.

4. Département de la formation, de la culture et des sports

Titulaire : M. Martial Courtet

Suppléante : Mme Rosalie Beuret Siess

Abréviation : DFCS

Unités administratives relevant du département :

- a) Service de l'enseignement;
- b) Service de la formation postobligatoire;
- c) Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire;
- d) Déléguée à l'égalité entre femmes et hommes;
- e) Office de la culture;
- f) Office des sports.

5. Département de l'intérieur

Titulaire : Mme Nathalie Barthoulot

Suppléant : M. David Eray

Abréviation : DIN

Unités administratives relevant du département :

- a) Service de l'action sociale;
- b) Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte;
- c) Office des assurances sociales;
- d) Service de la population;

- e) Service juridique;
- f) Police cantonale.

Le Département de l'intérieur est également chargé des relations avec les autorités judiciaires.

Art. 2 ¹ La Chancellerie d'Etat comprend les unités administratives suivantes :

- a) Secrétariat de la Chancellerie d'Etat;
- b) Secrétariat du Parlement;
- c) Economat cantonal;
- d) Service de l'information et de la communication;
- e) Délégué à la coopération.

² Elle est également chargée des relations avec le préposé et la commission à la protection des données et à la transparence qui exercent leur fonction en toute indépendance.

Art. 3 L'arrêté du 16 mars 2021 déterminant les départements et l'attribution des unités administratives pour la législature 2021-2025 est abrogé.

Art. 4 Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Delémont, 18 décembre 2024

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

La présidente : Rosalie Beuret Siess
Le chancelier : Jean-Baptiste Maître

1) [RSJU 172.11](#)
2) [RSJU 172.111](#)

